



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31157

### MULTIS EP 2

Date de la version précédente: 2016-11-22

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>MULTIS EP 2</b>
<b>Numéro</b>	626
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**                      Graisse lubrifiante.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	<b>TOTAL LUBRIFIANTS</b> 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***
--------------------	--

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	<b>HSE***</b>
<b>Adresse e-mail</b>	<b>rm.msds-lubs@total.com***</b>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 \*\*\****Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. \*\*\****Classification\*\*\***

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008\*\*\*

2.2. Éléments d'étiquetageEtiquetage selon **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008\*\*\*****Mention d'avertissement**

Aucun(e)\*\*\*

**Mentions de danger \*\*\***

Aucun(e)\*\*\*

**Conseils de prudence**

Aucun(e)\*\*\*

**Informations Additionnelles sur les Dangers**

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande\*\*\*

2.3. Autres dangers**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.\*\*\*

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange\*\*\***Nature chimique**

Huile minérale d'origine pétrolière.\*\*\*

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc***	270-608-0***	01-2119493628-22	68457-79-4	1-<2.5	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)

**Informations complémentaires**

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.\*\*\*

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Version EUFR

FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.***
<b>Inhalation</b>	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.***
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***
<b>Protection pour les secouristes</b>	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.***

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que la classification comme irritant n'est pas requise.***
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***
<b>Inhalation</b>	Non classé d'après les données disponibles.***
<b>Ingestion</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Conseils aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.***
------------------------------	------------------------------------

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.***
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

**Risque particulier** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de zinc.\*\*

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Informations générales** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.\*\*

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Informations générales** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.\*\*

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.\*\*

**Méthodes de nettoyage** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.\*\*

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Équipement de protection individuelle** Voir rubrique 8 pour plus de détails.

**Traitement des déchets** Voir rubrique 13 pour plus de détails.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.\*\*

Version EUFR

FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

### Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.\*\*\*

### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.\*\*\*

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.\*\*\*

#### Matières à éviter

Oxydants forts.\*\*\*

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.\*\*\*

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

 Brouillard d'huile minérale :  
 USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée)

#### Légende

Voir rubrique 16

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

\*\*\*

#### DNEL Travailleur (industriel/professionnel)\*\*\*

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4			11.87 mg/kg bw/day Dermal 8.13 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	

#### DNEL Consommateurs\*\*\*

Version EUFR

FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4			5.93 mg/kg bw/day Dermal 2.06 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 0.24 mg/kg bw/day Oral	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC) \*\*\***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4	4 µg/l fw 4.6 µg/l mw 45 µg/l or				100 mg/l	10.67 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.\*\*\*

**Équipement de protection individuelle****Informations générales**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.\*\*\*

**Protection respiratoire**

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.\*\*\*

**Protection des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.\*\*\*

**Protection de la peau et du corps**

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.\*\*\*

**Protection des mains**

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux

Version EUFR



FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.\*\*\*

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>		Marron***	
<b>État physique @20°C</b>		solide***	
<b>Odeur</b>		caractéristique***	
<b>Seuil olfactif</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable***	
<b>Point/intervalle de fusion</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>		Non applicable***	
<b>Point d'éclair ***</b>		Non applicable***	
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible***	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		***	
<b>supérieure ***</b>	***	Pas d'information disponible***	***
<b>inférieure ***</b>	***	Pas d'information disponible***	***
<b>Pression de vapeur</b>		Pas d'information disponible***	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible***	
<b>Densité relative</b>	0.870***	@ 20 °C***	ISO 12185***
<b>Masse volumique</b>	870*** kg/m <sup>3</sup> ***	@ 20 °C***	ISO 12185***
<b>Hydrosolubilité</b>		Insoluble***	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Pas d'information disponible***	
<b>logPow</b>		Pas d'information disponible***	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Pas d'information disponible***	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique ***</b>	***	Non applicable***	***
<b>Propriétés explosives</b>		Non-explosif***	
<b>Propriétés comburantes</b>		Non applicable***	
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>		Aucune dans les conditions normales d'utilisation***	

#### 9.2. Autres informations

Version EUFR



FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

**Point de congélation**

Pas d'information disponible

**Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**Informations générales**

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.\*\*\*

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.\*\*\*

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.\*\*\*

10.5. Matières incompatibles**Matières à éviter**

Oxydants forts.\*\*\*

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de zinc.\*\*\*

**Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit****Contact avec la peau**

. Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.\*\*\*

**Contact avec les yeux**

. Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que la classification comme irritant n'est pas requise.\*\*\*

**Inhalation**

. Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

**Ingestion**

. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.\*\*\*

Version EUFR





FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

ATEmix (voie orale)	> 5,000.00*** mg/kg***
ATEmix (voie cutanée)	> 5,000.00*** mg/kg***
ATEmix (inhalation-gaz)	> 20,000.00*** ppm***
ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)	71.10*** mg/l***
ATEmix (inhalation-vapeur)	> 20.00*** mg/l***

**Toxicité aiguë - Informations sur les composants**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc***	LD50 3600 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 20000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	

**Sensibilisation**

Sensibilisation Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

**Effets spécifiques**

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*  
 Mutagénicité .\*\*\*  
 Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

**Toxicité par administration répétée****Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

Toxicité par aspiration Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*

**Autres informations**

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.\*\*\*

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Non classé d'après les données disponibles.\*\*\*



FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit\*\*\***

Pas d'information disponible.\*\*\*

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4	EbL50 (72h) 21 mg/l (Scenedesmus subspicatus - OECD 201)	EC50 (48h) 23 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) 4.5 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.\*\*\*

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** 68457-79-4		NOEC(21d) 0.8 mg/l Daphnia magna		

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.\*\*\*

**12.2. Persistance et dégradabilité****Informations générales**

Pas d'information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.\*\*\*

**logPow**

Pas d'information disponible\*\*\*

**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc*** - 68457-79-4	0.69

**12.4. Mobilité dans le sol****Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le

Version EUFR



FDS n° : 31157

**MULTIS EP 2**

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

	sol.***
<b>Air</b>	Il y a peu de pertes par évaporation.***
<b>Eau</b>	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.\*\*\*12.6. Autres effets néfastes**Informations générales** Pas d'information disponible.\*\*\***Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés** Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.\*\*\***Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.\*\*\***No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12.\*\*\***Autres informations** Voir section 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.\*\*\***Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID non réglementéIMDG/IMO non réglementéICAO/IATA non réglementéADN non réglementé**Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Version EUFR



FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible\*\*\*

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible\*\*\*

### 15.3. Information sur les législations nationales

#### France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36

Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)\*\*\*

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme\*\*\*

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de

Version EUFR



FDS n° : 31157

## MULTIS EP 2

Date de révision: 2018-01-25

Version 11

composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

### Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-01-25

Révision \*\*\* Indique la section remise à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

Version EUFR